



61<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire

# Invitation

Vendredi, 26 avril 2024, 10h15 (ouverture des portes 9h15)  
Salle San Francisco dans le Congress Center Messe Basel, Bâle



## Annexes

- Formulaire «Inscription/Procuration/Instructions»
- Enveloppe-réponse

# Chiffres clés

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
<b>Volume d'affaires</b>			
Primes brutes comptabilisées non-vie	4 081,6	3 958,7	3,1
Primes brutes comptabilisées vie	3 648,0	3 848,1	-5,2
Primes à caractère de placement	888,5	890,7	-0,2
<b>Total du volume d'affaires</b>	<b>8 618,1</b>	<b>8 697,5</b>	<b>-0,9</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>			
Produits des activités d'assurance, non-vie	4 013,0	3 936,5	1,9
Produits des activités d'assurance, vie	1 399,4	1 403,1	-0,3
<b>Total du produits des activités d'assurance</b>	<b>5 412,4</b>	<b>5 339,6</b>	<b>1,4</b>
<b>Résultat des secteurs d'activité</b>			
Bénéfice/perte consolidé(e) du groupe avant frais de financement et impôts			
Non-vie	134,0	99,4	34,8
Vie	178,5	259,8	-31,3
Asset Management et banque	82,3	64,4	27,8
Autres activités	-50,4	-57,2	-11,9
Bénéfice consolidé	236,2	244,5	-3,4
Bénéfice actionnarial (sans les participations ne donnant pas le contrôle)	239,6	247,8	-3,3
<b>Bilan</b>			
Engagements résultant d'activités d'assurance	49 819,5	49 753,3	0,1
Marge de service contractuelle (CSM)	4 864,8	5 391,8	-9,8
Fonds propres	3 259,3	3 417,4	-4,6
<b>Ratios en pour cent</b>			
Rendement des fonds propres (RoE)	7,4	6,7	-
Ratio combiné non-vie	92,0	92,9	-
Marge des nouvelles affaires vie	6,5	6,7	-
<b>Nouvelles affaires de l'assurance vie</b>			
Valeur des nouvelles affaires	177,4	200,9	-11,7
Valeur actuelle des nouvelles primes d'affaires	2 748,6	3 015,0	-8,8
CSM pour les nouvelles affaires	167,0	200,8	-16,8
<b>Données clés sur les actions</b>			
Nombre d'actions émises en unités	45 800 000	45 800 000	0,0
Nombre moyen d'actions en circulation	45 298 246	45 176 614	0,3
Bénéfice consolidé par action non diluée <sup>1</sup> en francs	5,29	5,49	-3,6
Bénéfice consolidé par action diluée <sup>1</sup> en francs	5,29	5,48	-3,5
Comprehensive equity par action <sup>2</sup> en francs	156,57	169,24	-7,5
Cours de fin d'année en francs	131,80	142,70	-7,6
Capitalisation boursière en millions de francs	6 036,4	6 535,7	-7,6
Dividende par action <sup>3</sup> en francs	7,70	7,40	4,1

1 Calcul basé sur le bénéfice du groupe attribuable aux actionnaires.

2 Calcul basé sur les fonds propres des actionnaires (fonds propres avant les participations ne donnant pas le contrôle) et la marge de service contractuelle (CSM) après impôts.

3 Chiffre 2023 selon la proposition faite à l'assemblée générale.

# Lettre aux actionnaires

## **Madame, Monsieur, chers actionnaires,**

Le dernier exercice a été marqué par des dommages dus à des événements naturels et des sinistres majeurs d'une ampleur exceptionnelle en ce qui concerne nos activités de base, mais aussi par le passage aux normes comptables IFRS 17/9. Avec un bénéfice actionnarial d'environ 240 millions de francs, le résultat a été de 3,3% inférieur à celui de l'année précédente. Avec 8'618 millions de francs, le volume d'affaires du groupe Baloise se situe au niveau de celui de l'année précédente. Dans ce contexte, nous avons pu assurer la croissance dans nos segments cibles. Avec 5,4%, la croissance des primes a été satisfaisante dans le segment non-vie; elle a été en recul de 4,3% dans le segment vie en raison de la poursuite du report vers des solutions semi-autonomes. Le résultat annuel comprend un peu plus de 200 millions de francs de charges de sinistres nettes supplémentaires par rapport à une année moyenne. Le taux sinistres-coûts du segment non-vie a pu cependant être amélioré à 92%. Cela reflète le niveau de qualité toujours élevé de nos activités, même dans un environnement de sinistres difficile. Le segment vie évolue dans une conjoncture complexe: l'évolution des taux de change a été marquée par la force du franc suisse et l'environnement des taux d'intérêt par les hausses des taux directeurs des banques centrales, surtout au premier semestre 2023, suivies d'une baisse des taux jusqu'à la fin de l'année.

Notre capitalisation reste forte malgré les difficultés de l'exercice 2023. Nous tablons sur un taux d'environ 210% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le Swiss Solvency Test (SST). Le total des fonds propres (comprehensive equity) s'élevait à 7'169,5 millions de francs (31.12.2022: 7'751,0 millions de francs). Il se compose de la somme de la marge de service contractuelle après impôts et des fonds propres attribuables aux actionnaires. Standard & Poor's a par ailleurs de nouveau confirmé au mois d'août 2023 notre forte dotation en capital en attribuant une notation de «A+» au groupe Baloise.

## **Concentration accrue sur les activités de base, arrêt des nouveaux investissements dans la stratégie d'écosystèmes**

Les effets à long terme de la pandémie, la complexité de la situation géopolitique, les changements sur les marchés des capitaux et dans les économies nationales avec l'inflation et l'évolution des taux d'intérêt qui l'accompagne ainsi que les mutations de l'industrie de l'assurance

avec de risques majeurs, les cyber-risques par exemple, conduisent à une nouvelle situation de référence. Depuis le lancement de «Simply Safe: Season 2», les conditions externes ont considérablement changé de sorte qu'il est nécessaire de procéder à une réévaluation stratégique afin de recentrer notre stratégie. Après analyse, nous avons décidé de concentrer nos activités commerciales sur notre cœur de métier et de ne plus effectuer de nouveaux investissements dans notre stratégie d'écosystèmes. Cette démarche concerne les nouvelles participations dans les écosystèmes «Habitat» et «Mobilité». Nous allons par ailleurs élaborer une stratégie qui tiendra compte de la nouvelle situation globale. Nous présenterons les orientations de la phase stratégique à venir lors de la Journée des investisseurs du 12 septembre prochain. À cet égard, notre excellence opérationnelle nous permet d'envisager un potentiel durable de rentabilité et de croissance dans nos activités de base.

Dans le cadre de la phase stratégique en cours, nous sommes confiants dans notre capacité d'atteindre l'objectif de générer 2 milliards de francs de liquidités jusqu' à la fin de 2025 (situation 2023: 964 millions de francs). L'objectif concernant nos collaboratrices et collaborateurs est très ambitieux (situation 2023: top 29%), mais nous avons sensiblement amélioré notre position l'année dernière. Nos collaboratrices et collaborateurs sont, et resteront à l'avenir, d'une importance stratégique énorme pour exploiter notre potentiel de rentabilité et de croissance. L'objectif stratégique d'acquérir 1,5 million de nouvelles clientes et nouveaux clients jusqu' à la fin de 2025 ne semble plus guère réalisable, d'autant que nous n'effectuerons plus d'investissements dans de nouvelles participations dans le cadre de notre stratégie d'écosystèmes.

### **Augmentation du dividende à la suite d'une forte génération de liquidités**

Les activités opérationnelles ont été affectées par des coûts de sinistres supérieurs à la moyenne l'année dernière. Atténuer de temps à autre des charges de sinistres exceptionnellement élevées fait partie de nos activités de base. Nos activités reposent en l'occurrence sur un socle solide. Nous disposons d'une capitalisation toujours forte et avons de nouveau amélioré notre génération de liquidités, laquelle n'est pas affectée par la nouvelle présentation des comptes. C'est pour cela que le conseil d'administration de la Baloise Holding SA propose à l'assemblée générale d'augmenter le dividende de 0,30 franc pour le porter à 7,70 francs et de poursuivre ainsi notre politique en matière de dividende.

Le développement durable des activités sur la base d'une stratégie de rentabilité et de croissance axée sur le long terme constitue la base des activités d'assurance. C'est grâce à ce modèle économique que les assurances font partie des entreprises les plus anciennes. Nous ne nous contentons pas de créer de la valeur pour nos actionnaires, nous assumons également une fonction de stabilisateur au sein des économies nationales. En raison des promesses que nous faisons, depuis de longues années parfois, à nos clientes et clients, nous devons envisager un horizon à plus long terme lorsqu'il s'agit de gérer la rentabilité et la croissance de nos activités. En assumant des risques, nous soutenons la croissance de nos clients privés et PME ainsi que grandes entreprises, que nous accompagnons depuis des décennies. Enfin, nous faisons en sorte, avec nos activités d'assurance basées sur des communautés solidaires, que les sociétés soient plus résilientes et que l'équilibre social soit renforcé. Nous le faisons avec succès depuis plus de 160 ans, même si nous avons dû changer d'orientation et nous réinventer à plusieurs reprises au cours de ces années. Dans la situation globale actuelle également, Baloise continuera de tenir compte des réalités économiques, sociétales, et politiques.

Bâle, mars 2024



Dr. Thomas von Planta  
Président du conseil d'administration



Michael Müller  
Président de la direction  
du groupe

# Marche des affaires

## Baloise renforce ses activités de base – liquidités en hausse et augmentation du dividende

Depuis plus de 160 ans, le nom de Baloise est synonyme de relations de confiance avec la clientèle. Au cours de l'exercice 2023, nous avons protégé plus de 10'000 clientes et clients contre des pertes financières graves résultant des événements naturels survenus en Suisse. Associés à une multiplication des sinistres majeurs, ces derniers grèvent considérablement notre résultat opérationnel. En tant qu'assurance, il est de notre devoir d'atténuer les effets des sinistres, même s'ils sont d'une ampleur exceptionnelle. Nous sommes là pour cela et gérons nos activités sur des bases par conséquent solides. Il est donc important que ces bases restent stables à long terme. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons sur le renforcement de nos activités de base et sur l'amélioration de notre résultat financier. Nous nous appuyerons à l'avenir encore plus fortement sur notre tâche essentielle, à savoir créer de la plus-value pour nos investisseurs, nos clientes et clients, nos partenaires et nos collaboratrices et collaborateurs. À ces fins, nous donnons une nouvelle orientation à notre stratégie, notamment dans le domaine de l'innovation. Après avoir analysé notre stratégie d'écosystèmes, nous avons décidé de ne plus effectuer de nouveaux investissements dans cette approche. Nous nous concentrons sur notre cœur de métier et intensifions nos actions en matière d'excellence opérationnelle.

## Les comptes annuels en bref

- Le **bénéfice actionnarial** de l'exercice 2023 s'établit à 239,6 millions de francs (2022: 247,8 millions de francs). Par rapport à l'année précédente, des contributions supérieures provenant de Belgique et d'Allemagne ont en grande partie compensé un bénéfice plus faible en Suisse. Des dommages naturels importants et des sinistres majeurs ont grevé de manière exceptionnelle le bénéfice avant impôts d'un montant légèrement supérieur à 200 millions de francs.
- En monnaie d'origine, l'on a pu enregistrer une légère croissance de 0,8% du **volume d'affaires**. À la suite de la baisse du volume des primes dans le segment vie traditionnel et d'effets de change défavorables, le volume d'affaires en francs est en baisse de 0,9% pour s'établir à 8'618,1 millions de francs (2022: 8'697,5 millions de francs).
- Le volume des primes des **assurances non-vie** a augmenté d'un très bon 5,4% en monnaie d'origine pour s'établir à 4'081,6 millions de francs (2022: 3'958,7 millions de francs). Cette croissance correspond à un bon 3,1% en francs.

- Le **taux sinistres-coûts** du groupe se monte à 92,0 % (2022: 92,9%).
- En raison du niveau exceptionnellement élevé des charges, le **bénéfice avant frais de financement et impôts (EBIT) du segment non-vie** s'est élevé à 134,0 millions de francs (2022: 99,4 millions de francs).
- En ce qui concerne l'évolution des **primes brutes du segment vie**, la tendance aux solutions de prévoyance semi-autonomes s'est poursuivie dans le secteur de la prévoyance professionnelle. C'est la raison pour laquelle le volume des primes dans le segment vie traditionnel a été inférieur de 5,2% à celui de l'année précédente pour s'établir à 3'648,0 millions de francs (2022: 3'848,1 millions de francs). Une bonne croissance de 1,5% a été réalisée dans les affaires vie individuelle en Suisse.
- La **marge sur les nouvelles affaires** dans le segment vie s'est établie à 6,5% pour l'exercice 2023 (2022: 6,7%). La marge d'intérêt s'est améliorée à 137 points de base (2022: 117 points de base) en raison de l'augmentation des revenus courus.
- L'**EBIT du segment vie** s'est établi à 178,5 millions de francs, soit au-dessous du niveau de l'année précédente, particulièrement fructueuse (2022: 259,8 millions de francs). Cette baisse est due à des reculs de la marge contractuelle (CSM) ainsi qu'à une augmentation des coûts.
- L'**optimisation** récente **d'un portefeuille vie belge** en run-off devrait permettre de libérer des liquidités d'un montant chiffré en quelques dizaines de millions en 2024.
- L'**Asset Management** affiche une croissance des fonds de clients tiers d'un montant de 19,0%, soit 2,4 milliards de francs, dont 1,2 milliard de nouveaux actifs nets.
- L'**EBIT Asset Management & Banking** s'est amélioré à 82,3 millions de francs (2022: 64,4 millions de francs). Cela est dû notamment à une contribution supérieure du segment Banking, où l'augmentation des taux d'intérêt a eu un effet positif sur les activités.
- La **capitalisation** de Baloise s'est maintenue à un très bon niveau. Nous attendons un taux SST d'environ 210% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (1<sup>er</sup> janvier 2023: 240%) malgré le remboursement d'un emprunt subordonné et des impacts économiques négatifs dus à la baisse des taux d'intérêts et au renforcement du franc suisse. Le **total des fonds propres** (comprehensive equity) s'élevait à 7'170,9 millions de francs à la fin de l'année (30.06.2023: 7'373,5 millions de francs). **Standard & Poor's** a confirmé la **notation «A+»** du groupe Baloise au mois d'août 2023.



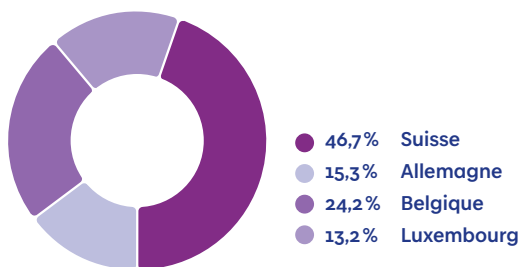
- En 2023, les **liquidités générées** ont augmenté de 4,7% pour atteindre 493 millions de francs (2022: 471 millions de francs). Le conseil d'administration prévoit de proposer à l'assemblée générale de procéder à une **augmentation du dividende** de 0,30 franc pour le porter à 7,70 francs par action.
- Baloise a analysé sa **stratégie d'écosystèmes** dans les domaines «Habitat» et «Mobilité» et a décidé de ne plus effectuer de nouveaux investissements pour développer les écosystèmes. Nous nous concentrerons davantage à l'avenir sur les activités liées à l'assurance et sur la rentabilisation du portefeuille d'innovations existant.

## Volume d'affaires

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
<b>Volume d'affaires</b>	<b>8 618,1</b>	<b>8 697,5</b>	<b>-0,9</b>
Primes brutes comptabilisées non-vie	4 081,6	3 958,7	3,1
Primes brutes comptabilisées vie	3 648,0	3 848,1	-5,2
Primes à caractère de placement	888,5	890,7	-0,2

## Volume d'affaires 2023 (brut)

par unité d'affaires stratégiques\*



\* 0,6% affaires du groupe

## Chiffres clés des sociétés nationales

### Chiffres clés pour la Suisse

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
Volume d'affaires	4 025,7	4 068,8	- 1,1
dont vie	1 468,7	1 430,8	2,7
dont non-vie <sup>1</sup>	2 557,0	2 638,0	- 3,1
Taux sinistres-coûts en pour cent	98,4	95,1	3,3
Bénéfice avant frais de financement et impôts	166,2	289,6	- 42,6

### Chiffres clés pour l'Allemagne

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
Volume d'affaires	1 316,3	1 304,8	0,9
dont vie	816,5	793,8	2,9
dont non-vie <sup>1</sup>	499,8	511,0	- 2,2
Taux sinistres-coûts en pour cent	88,7	94,8	- 6,1
Bénéfice avant frais de financement et impôts	93,6	73,7	27,0

### Chiffres clés pour la Belgique

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
Volume d'affaires	2 085,7	2 100,9	- 0,7
dont vie	1 589,7	1 538,9	3,3
dont non-vie <sup>1</sup>	496,0	562,0	- 11,7
Taux sinistres-coûts en pour cent	85,8	95,6	- 9,8
Bénéfice avant frais de financement et impôts	111,7	- 7,2	n.a.

### Chiffres clés pour le Luxembourg

	2023	2022	+/- %
en millions de francs			
Volume d'affaires	1 138,3	1 169,6	- 2,7
dont vie	154,6	141,8	9,1
dont non-vie <sup>1</sup>	983,6	1 027,8	- 4,3
Taux sinistres-coûts en pour cent	89,0	74,2	14,8
Bénéfice avant frais de financement et impôts	18,2	14,4	26,4

1 Primes à caractère de placement incluses.

# Ordre du jour

## **1. Rapport sur l'exercice financier 2023**

- 1.1 Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés
- 1.2 Rapport de rémunération
- 1.3 Rapport sur les questions non financières

## **2. Décharge**

## **3. Affectation des bénéfices non distribués**

## **4. Élections**

- 4.1 Élections individuelles des membres du conseil d'administration
  - 4.1.1 Thomas von Planta (membre et président lors du même vote)
  - 4.1.2 Christoph Mäder
  - 4.1.3 Dr. Maya Bundt
  - 4.1.4 Christoph B. Gloor
  - 4.1.5 Dr. Karin Lenzlinger Diedenhofen
  - 4.1.6 Dr. Markus R. Neuhaus
  - 4.1.7 Prof. Dr. Hans-Jörg Schmidt-Trenz
  - 4.1.8 Prof. Dr. Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
  - 4.1.9 Dr. Guido FÜRer
- 4.2 Élections individuelles des membres du comité de rémunération
  - 4.2.1 Christoph B. Gloor
  - 4.2.2 Dr. Karin Lenzlinger Diedenhofen
  - 4.2.3 Christoph Mäder
  - 4.2.4 Prof. Dr. Hans-Jörg Schmidt-Trenz
- 4.3 Représentant indépendant  
Dr. Christophe Sarasin
- 4.4 Organe de révision  
Ernst & Young AG

## **5. Rémunérations**

- 5.1 Rémunération du conseil d'administration
- 5.2 Rémunération de la direction du groupe
  - 5.2.1 Rémunération fixe
  - 5.2.2 Rémunération variable

## **6. Propositions d'un actionnaire : Amendements aux statuts**

- 6.1 Suppression de la limitation de l'inscription et du droit de vote
- 6.2 Nouvelle réglementation concernant les prête-noms
- 6.3 Modification de la majorité qualifiée conformément à l'art. 17 al. 3 des statuts

# Ordre du jour

## 1. Rapport sur l'exercice financier 2023

### 1.1 Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés

#### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés.

#### **Notes explicatives**

Le conseil d'administration est légalement tenu de soumettre le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés à l'assemblée générale pour approbation. L'organe de révision a vérifié les comptes consolidés de Baloise Group et les comptes annuels de Baloise Holding SA et recommande dans ses rapports de révision de les approuver.

### 1.2 Rapport de rémunération

#### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération figurant dans le rapport annuel 2023 (vote consultatif non contraignant).

#### **Notes explicatives**

Le conseil d'administration est légalement tenu de soumettre le rapport de rémunération au vote consultatif de l'assemblée générale. L'organe de révision a examiné le rapport de rémunération et recommande, dans son rapport de révision, de l'approuver.

### 1.3 Rapport sur les questions non financières

#### **Proposition**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les questions non financières figurant dans le rapport annuel 2023.

## Notes explicatives

Avec l'introduction de l'article 964a set suiv. du Code suisse des obligations, Baloise est tenue, cette année pour la première fois, de soumettre le rapport sur les questions non financières à l'approbation des actionnaires. Dans ce rapport, nous montrons quelles sont nos responsabilités dans des domaines tels que l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise. Le rapport sur les questions non financières peut être consulté à l'adresse: [www.baloise.com/etats-financiers](http://www.baloise.com/etats-financiers).

## 2. Décharge

### Proposition

Le conseil d'administration propose d'accorder la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion.

### Notes explicatives

En accordant la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion, la société et les actionnaires qui l'ont approuvée déclarent qu'ils ne demanderont plus aux personnes responsables de rendre compte des événements survenus au cours de l'exercice écoulé qui ont été portés à la connaissance de l'assemblée générale.

## 3. Affectation des bénéfices non distribués

### Proposition

Le conseil d'administration propose d'affecter les bénéfices non distribués comme suit:

Bénéfices annuels 2023	CHF	443 886 565,47
Bénéfices reportés de l'année précédente	CHF	63 564,76
<b>Bénéfices non affectés</b>	<b>CHF</b>	<b>443 950 130,23</b>
Dividende	CHF	- 352 660 000,00
Affectation aux réserves libres	CHF	- 91 200 000,00
<hr/>		
Report sur le nouvel exercice	CHF	90 130,23

## **Notes explicatives**

Le montant des dividendes de CHF 352660000,00 correspond à un dividende brut de CHF 7,70 par action, respectivement de CHF 5,00 par action après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

La génération fiable de liquidités permet au conseil d'administration de proposer une augmentation du dividende par action de 0,30 CHF, à 7,70 CHF. Il poursuit ainsi sa politique de dividende favorable aux actionnaires, selon laquelle le dividende a été continuellement augmenté ou au moins maintenu constant au cours des vingt dernières années.

Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est prévu pour le 29 avril 2024 et le premier jour de négoce sans droit au dividende (ex-date) pour le 30 avril 2024. La date prévue pour le paiement est le 3 mai 2024.

## **4. Élections**

### **4.1 Élections individuelles des membres du conseil d'administration**

#### **Proposition**

Le conseil d'administration propose la réélection de Thomas von Planta (également comme président du conseil d'administration dans le même vote), Christoph Mäder, Maya Bundt, Christoph B. Gloor, Karin Lenzlinger Diedenhofen, Markus R. Neuhaus, Hans-Jörg Schmidt-Trenz et Marie-Noëlle Venturi-Zen-Ruffinen comme membres du conseil d'administration, ainsi que l'élection de Guido Fürer dans le conseil d'administration, chacune/chacun pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

#### **Notes explicatives**

Les détails des curricula vitae du président et des membres du conseil d'administration se trouvent dans le rapport de Corporate Governance, pages 40–43 du rapport annuel 2023 sur: [www.baloise.com/etats-financiers](http://www.baloise.com/etats-financiers)



#### **4.1.1 Thomas von Planta**

Né en 1961, de nationalité suisse  
Docteur en droit, avocat

Membre du conseil d'administration  
depuis 2017.

Élection comme président et membre  
du conseil d'administration lors du  
même vote.



#### **4.1.2 Christoph Mäder**

Né en 1959, de nationalité suisse  
Avocat

Membre du conseil d'administration  
depuis 2019.



#### **4.1.3 Dr. Maya Bundt**

Née en 1971, de nationalité allemande  
et suisse  
Géoécologue, Docteur en sciences de  
l'environnement

Membre du conseil d'administration  
depuis 2022.



#### **4.1.4 Christoph B. Gloor**

Né en 1966, de nationalité suisse

Économiste d'entreprise ESCEA

Membre du conseil d'administration  
depuis 2014.



**4.1.5 Dr. Karin Lenzlinger Diedenhofen**

Née en 1959, de nationalité suisse  
Docteur en économie HSG

Membre du conseil d'administration  
depuis 2021.



**4.1.6 Dr. Markus R. Neuhaus**

Né en 1958, de nationalité suisse  
Docteur en droit, Expert fiscal diplômé

Membre du conseil d'administration  
depuis 2019.



**4.1.7 Prof. Dr. Hans-Jörg Schmidt-Trenz**

Né en 1959, de nationalité allemande  
Professeur en sciences, Docteur en  
sciences politiques, Économiste

Membre du conseil d'administration  
depuis 2018.



**4.1.8 Prof. Dr. Marie-Noëlle  
Venturi - Zen-Ruffinen**

Née en 1975, de nationalité suisse  
Professeur en droit, Docteur en droit,  
avocate

Membre du conseil d'administration  
depuis 2016.





#### **4.1.9 Dr. Guido Furer**

Né en 1963, de nationalité suisse

Après un master en sciences économiques à l'université de Zurich, Guido Furer a obtenu un doctorat en Financial Risk Management et est titulaire d'un Executive MBA de l'INSEAD, Fontainebleau, France. Guido Furer a commencé sa carrière en 1990 à la Société de Banque Suisse et a rejoint Swiss Re en 1997, où il a occupé différentes fonctions. Après avoir été nommé Group Chief Investment Officer et membre de la direction du groupe en 2012, Guido Furer a dirigé le Group Asset Management jusqu'à la fin de mars 2023. Entre 2019 et 2022, il a été président de Swiss Re en Suisse et a également présidé le Group Strategic Council. Guido Furer est également président du conseil consultatif de l'Institut Banking & Finance de l'Université de Zurich, membre du conseil de fondation et directeur de la commission financière de l'Institut suisse pour l'étude de l'art, ainsi que vice-président du conseil de fondation Schwyzer-Winiker à Zurich.

## **4.2 Élections individuelles des membres du comité de rémunération**

### **Proposition**

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du conseil d'administration comme membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 4.2.1 Christoph B. Gloor
- 4.2.2 Dr. Karin Lenzlinger Diedenhofen
- 4.2.3 Christoph Mäder
- 4.2.4 Prof. Dr. Hans-Jörg Schmidt-Trenz

### **Notes explicatives**

Comme le mandat des membres du comité de rémunération expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024, lesdits membres doivent être réélus par l'assemblée générale. Le président du comité de rémunération est nommé par le conseil d'administration.

## 4.3 Représentant indépendant

### Proposition

Le conseil d'administration propose d'élire Christophe Sarasin, avocat, St. Jakobs-Strasse 7, 4052 Bâle, comme représentant indépendant pour une durée d'un an, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### Notes explicatives

Conformément à la loi, le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration estime que M. Sarasin remplit les critères d'indépendance et propose de le réélire pour des raisons de continuité.

## 4.4 Organe de révision

### Proposition

Le Conseil d'administration propose de nommer Ernst & Young AG, Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2024.

### Notes explicatives

Conformément aux statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale. Après une procédure d'appel d'offres, Ernst & Young AG a été proposé pour la première fois à l'élection lors de l'assemblée générale 2017 et remplit toujours les critères d'indépendance.

# 5. Rémunérations

## 5.1 Rémunération du conseil d'administration

### Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant maximal de la rémunération du conseil d'administration à CHF 3,2 millions pour la prochaine période administrative, qui débute avec l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 et se termine avec l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025.

### Notes explicatives

Les honoraires des membres du conseil d'administration n'ont pas été augmentés depuis 2008 et restent inchangés. La baisse du montant des honoraires s'explique notamment par le fait que neuf membres du conseil d'administration (dix auparavant) seront nommés pour la période administrative 2024/2025.

	Montant maximal	Montant maximal
Rémunération fixe	3 215 000	2 960 000
Cotisations de sécurité sociale	158 000	144 000
Reserve	100 000	90 000
<b>Total</b>	<b>3'473'000</b>	<b>3 194 000</b>
	Approuvé par L'Assemblée Générale 2023:	Proposé à l'Assemblée Générale 2024:
	<b>3,6 millions</b>	<b>3,2 millions</b>

**Honoraires :** Le président du conseil d'administration exerce son mandat à plein temps et perçoit des honoraires forfaitaires à hauteur de (CHF 1 200 000). Les membres du conseil d'administration perçoivent des honoraires fixes pour leur participation (a) au conseil d'administration (CHF 125 000), ainsi que (b) pour les fonctions supplémentaires qu'elles/ils exercent dans les comités du conseil d'administration (CHF 70 000 pour la présidence, CHF 50 000 pour les membres). La vice-présidence du conseil d'administration est en outre gratifiée de CHF 50 000. Ces honoraires ne sont pas liés à la réalisation d'objectifs spécifiques de réussite ou de performance. Ils tiennent compte des responsabilités et de la charge de travail des différentes fonctions.

**Cotisations de sécurité sociale :** Ce sont les cotisations que l'employeur verse en vertu de la loi aux assurances sociales publiques (dans chaque cas, jusqu'à la valeur-seuil constitutive de rente ou assurable). Pour le président exerçant son mandat à plein temps, les cotisations patronales légalement requises sont versées à une institution de prévoyance professionnelle. Aucune cotisation à la prévoyance professionnelle n'est versée pour les autres membres du conseil d'administration.

**Décote des actions :** Une partie des honoraires est versée sous forme d'actions bloquées de la Baloise. De manière analogue au plan de souscription d'actions pour le management, les membres du conseil d'administration bénéficient d'une réduction de 10% sur le cours de la bourse. Les actions sont comptabilisées comme un élément de rémunération au plein prix du marché (et non à 90%), car cela correspond au coût effectif pour la Baloise.

**Réserve :** La réserve de CHF 90 000 est notamment destinée à faire face à des taux de cotisations d'assurances sociales plus élevés ou à des cotisations plus importantes suite à des mutations au sein du conseil d'administration.

## 5.2 Rémunération de la direction du groupe

La rémunération de la direction du groupe se compose d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable à court terme sous forme d'actions obligatoires (Performance Pool, PP) et d'une rémunération variable à long terme sous forme de droits à l'acquisition d'actions avec une période de calcul de trois ans (Performance Share Units, PSU). La rémunération variable de la direction du groupe s'élève à 100% en valeur cible et est limitée à 130% maximum de la rémunération fixe (Art. 32, al. 4 des statuts).

Le montant soumis à l'approbation de l'assemblée générale est basé sur la valeur des actions (PP) ou des droits (PSU) au moment de l'attribution. Ce calcul ne tient pas compte de l'évolution possible de la valeur des droits (PSU) au cours de la période d'acquisition suivante

de trois ans. L'évolution de la valeur après la date d'attribution est publiée dans le rapport annuel (cf. page 67 du rapport annuel 2023).

### 5.2.1 Rémunération fixe

#### Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant maximal de la rémunération fixe de la direction du groupe à CHF 4,4 millions pour l'exercice financier 2025.

#### Notes explicatives

La rémunération fixe correspond à un salaire de base versé en espèces. Le conseil d'administration propose d'ajouter un montant de réserve de CHF 200 000.

Montants en CHF	Exercice financier 2024	Exercice financier 2025
	Montant maximal	Montant maximal
Rémunération fixe	3 350 000	3 350 000
Cotisations de sécurité sociale	802 000	802 000
Reserve	200 000	200 000
<b>Total</b>	<b>4 352 000</b>	<b>4 352 000</b>
	Approuvé par l'Assemblée Générale 2023:	Proposé à l'Assemblée Générale 2024:
	<b>4,4 millions</b>	<b>4,4 millions</b>

**Cotisations de sécurité sociale :** Ce sont les cotisations estimées de l'employeur aux assurances sociales publiques et à l'institution de prévoyance professionnelle (dans chaque cas, jusqu'à la valeur-seuil constitutive de rente ou assurable).

**Réserve :** Entre autres, pour les modifications des cotisations de sécurité sociale, pour les éventuelles augmentations des salaires de base ou en cas de modification de la composition de la direction du groupe.

### 5.2.2 Rémunération variable

#### Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant maximal de la rémunération variable de la direction du groupe à CHF 4,6 millions pour le prochain exercice 2025.

#### Notes explicatives

Pour l'exercice 2023, CHF 3,0 millions, soit 60% du montant maximal de CHF 5,0 millions approuvé par l'assemblée générale, ont été utilisés.

A partir de l'exercice 2024, Baloise orientera davantage la rémunération variable de la direction du groupe vers la rémunération variable à long terme (voir page 56 du rapport de rémunération 2023). La rémunération variable à court terme s'élève désormais au maximum à 60% du salaire de base (contre 90 % auparavant) et la rémunération variable à long terme, à la date d'attribution, à 60% (contre 40% auparavant). En raison du changement de système, un montant maximal de CHF 4,6 millions (année précédente : CHF 5,0 millions), réduit d'environ 10% par rapport à l'année précédente, sera proposé à l'assemblée générale.

Montants en CHF	Exercice financier 2024	Exercice financier 2025
	Montant maximal	Montant maximal
Rémunération variable à court terme	3 015 000	2 010 000
Rémunération variable à long terme	1 340 000	2 010 000
Cotisations de sécurité sociale et décote des actions	571 000	503 000
<b>Total</b>	<b>4 926 000</b>	<b>4 523 000</b>
	Proposé à l'Assemblée Générale 2023: <b>5,0 millions</b>	Proposé à l'Assemblée Générale 2024: <b>4,6 millions</b>

**Rémunération variable à court terme** : Se base sur le Performance Pool maximum de 60% du salaire de base.

**Rémunération variable à long terme** : Se base sur la valeur cible de la PSU de 60% du salaire de base, calculée à la date d'attribution, sans tenir compte des éventuelles variations de valeur jusqu'à la date de conversion, en raison du facteur de conversion de 0,0 à 2,0.

**Cotisations de sécurité sociale** : Ce sont les cotisations estimées de l'employeur aux assurances sociales publiques et à l'institution de prévoyance professionnelle (dans chaque cas, jusqu'à la valeur-seuil constitutive de rente ou assurable).

**Décote des actions** : Une partie de la rémunération variable à court terme est versée sous forme d'actions bloquées de la Baloise. Les membres de la direction du groupe bénéficient d'une réduction de 10% sur le cours de la bourse. Les actions sont comptabilisées comme un élément de rémunération au plein prix du marché (et non à 90%), car cela correspond au coût effectif pour la Baloise.

## 6. Propositions d'un actionnaire : Amendements aux statuts

### 6.1 Suppression de la limitation de l'inscription et du droit de vote

### 6.2 Nouvelle réglementation concernant les prête-noms

### 6.3 Modification de la majorité qualifiée conformément à l'art. 17 al. 3 des statuts

Le 21 février 2024, la société zCapital SA, dont le siège est à Zoug, a informé le conseil d'administration qu'elle détenait au total 0,72% du capital-actions de Baloise Holding SA inscrit au registre du commerce par le biais de trois fonds et lui a demandé de mettre trois propositions à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. Il s'agit de modifications des statuts visant à supprimer la limitation de l'inscription et du droit de vote, à établir une nouvelle réglementation concernant les prête-noms et à modifier la majorité qualifiée conformément à l'article 17, paragraphe 3, des statuts. Le 7 mars 2024, zCapital SA a apporté la preuve que des actions à hauteur de 0,5% du capital-actions sont bloquées jusqu'au jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de rejeter les propositions de zCapital SA.

Vous trouverez le texte de la proposition d'actionnaire et sa justification, ainsi que la recommandation du conseil d'administration et ses explications sur [www.baloise.com/invitation-AGM](http://www.baloise.com/invitation-AGM).

Vous pouvez accéder à cette page avec le code QR suivant:



Des brochures contenant les propositions d'un actionnaire et les recommandations du conseil d'administration seront disponibles lors de l'assemblée générale.

# Modalités organisationnelles

## Droit de vote

A l'Assemblée générale, sont autorisé(e)s à voter toutes les actionnaires et tous les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions avec droit de vote le 19 avril 2024 à 17h00. Pour des raisons d'ordre technique, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions après cette date/heure.

## Carte d'admission et documents de vote

### **Formulaire «Inscription / Procuration / Instructions»**

Cette invitation est accompagnée d'un formulaire vous permettant de commander votre carte d'admission personnelle avec le matériel de vote. Ce même formulaire sert de procuration si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée générale:

- **par le représentant indépendant**, Christophe Sarasin, associé du cabinet d'avocats et de notaires FROMER à Bâle, qui exercera le droit de vote conformément à vos instructions.
- **par une autre personne**, que vous devez désigner explicitement sur le formulaire avec nom et adresse.

Veillez utiliser dans tous les cas l'enveloppe-réponse ci-jointe. Votre courrier postal sera traité par Devigus Shareholder Services, Rotkreuz. Si vous accordez une procuration au représentant indépendant, le traitement des droits de vote sera effectué sous son contrôle. Si une autre personne vous représente, la carte d'admission sera envoyée directement à cette personne.

## Portail en ligne «GVMANAGER»

Les actionnaires peuvent également commander leur carte d'admission ou donner une procuration et communiquer des instructions au représentant indépendant par voie électronique, du 4 avril 2024 au 23 avril 2024 à 08h00. A cet effet, veuillez accéder au portail en ligne «GVMANAGER» sur le site Internet [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale) et utilisez votre code d'accès personnel ou votre code QR disponible sur le formulaire «Inscription/ Procuration/Instructions».

### Indications pour l'utilisation du portail en ligne «GVMANAGER»

- Avec votre code d'accès personnel ou votre code QR, vous pouvez consulter le portail en ligne aussi souvent que vous le souhaitez, même après avoir donné vos instructions.
- Pour modifier ultérieurement vos instructions, veuillez contacter le registre des actions ([baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)), qui réinitialisera vos données.
- Après l'envoi de la procuration, vous pourrez imprimer les instructions que vous avez données en cliquant sur «Vue impression».
- Si vos instructions nous parviennent sous différentes formes, l'expression de l'intention avec la date la plus récente (date sur le formulaire de procuration ou date d'utilisation de «GVMANAGER») sera considérée comme faisant foi. En cas de dates identiques, l'émission électronique des instructions sera prise en compte. La commande électronique ou par écrit d'une carte d'entrée prévaut dans tous les cas sur les instructions données précédemment.
- Sont applicables les conditions d'utilisation stipulées dans le portail en ligne.

### Indications supplémentaires relatives à la représentation et l'exercice du droit de vote

- La représentation par votre banque de dépôt ou par un gestionnaire de fortune professionnel n'est pas autorisée.
- Conformément à l'article 16 des statuts, un actionnaire ne peut, dans l'exercice de son droit de vote, réunir plus d'un cinquième des actions avec droit de vote à l'Assemblée générale des actionnaires.



## Rapport de gestion

Cette invitation vous informe brièvement sur la marche de nos affaires en 2023 et sur les chiffres clés importants pour nous. Le rapport annuel complet peut être consulté sur notre site Internet [www.baloise.com/etats-financiers](http://www.baloise.com/etats-financiers). Cette invitation, la rétrospective annuelle et le procès-verbal de la dernière assemblée générale peuvent en outre être consultés sur [www.baloise.com](http://www.baloise.com).

## Divers

- Les actionnaires qui souhaitent modifier leur adresse de notification doivent adresser cette demande par écrit au registre des actions. Les coordonnées se trouvent au verso de cette invitation.
- Nous vous invitons cordialement à un café et des croissants avant le début de l'Assemblée générale.
- Une réception vous sera offerte à l'issue de la manifestation dans le foyer du Congress Center.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'assemblée générale sur le site Internet [www.baloise.com/assemblee-generale](http://www.baloise.com/assemblee-generale).

Bâle, le 26 mars 2024

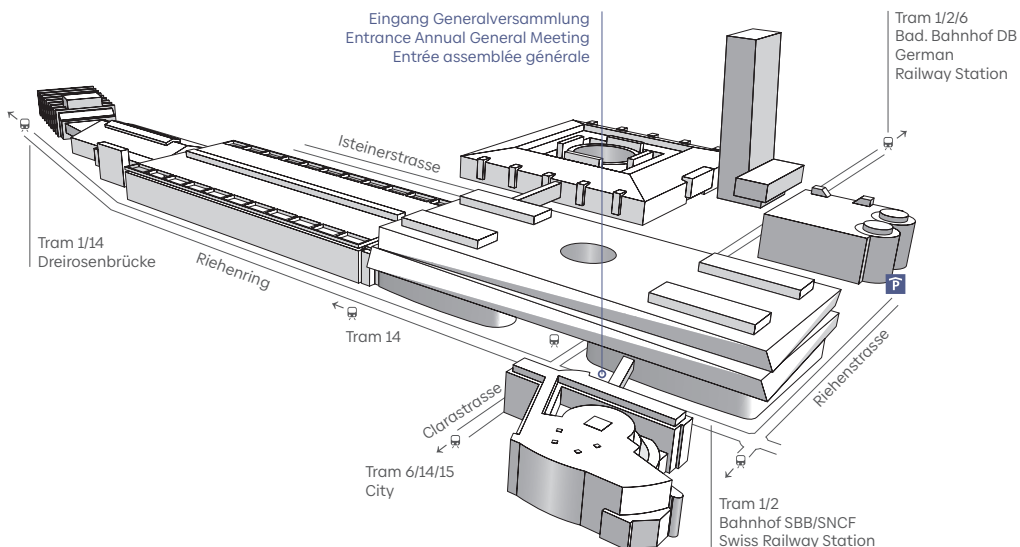
### **Baloise Holding SA**

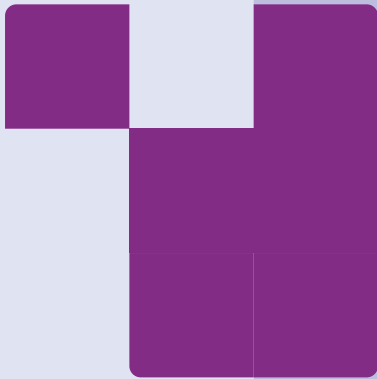
Au nom du Conseil d'administration  
Thomas von Planta  
Président



En collaboration avec ses partenaires, Baloise veille également aux aspects de la durabilité lors de l'organisation de l'assemblée générale et réduit autant que possible l'empreinte carbone de l'événement. En outre, en investissant dans des projets de protection climatique certifiés par Swiss Climate, Baloise assume la responsabilité des émissions restantes et contribue ainsi à la réalisation des objectifs climatiques de Paris.

## Plan d'accès: Messe Basel





Demandes au Registre des actions

**Devigus Shareholder Services**

Birkenstrasse 47  
CH-6343 Rotkreuz  
Tél. +41 (0)41 798 48 48  
[baloise@devigus.com](mailto:baloise@devigus.com)

Autres demandes

**Baloise Holding SA**

Secrétariat du Conseil d'administration  
Aeschengraben 21  
CH-4002 Bâle  
[vrs@baloise.com](mailto:vrs@baloise.com)  
[www.baloise.com](http://www.baloise.com)